

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 novembre 2017 à 9H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la Communauté de Communes vient d'ajouter à ces statuts, une nouvelle compétence : la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'approuver cette modification de statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

2/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC pour l'année 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2016 :

- Le SPANC informe, conseille et assure les contrôles.
- Contrôle tous les 5 ans pour les installations non conformes et tous les 9 ans pour les installations conformes.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

3/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPA pour l'année 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 :

- Compétence communautaire, contrôle SATESE.
- Toutes les communes ont une station.
- A Saint Cyr : 32 habitations raccordables au réseau collectif, 25 sont raccordées.
- Redevance assainissement collectif : abonnement 120 € /an et 1.50 €/m³.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

4/ Voyage scolaire en Irlande

Le Lycée Jean-Baptiste DARNET sollicite une aide financière pour 1 élève domicilié à Saint-Cyr-les-Champagnes dans le cadre d'un séjour en Irlande.

1 enfant est concerné : Léa DIAZ.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière de 30 €.

5/ Participation transport scolaire Excideuil

Le Syndicat des transports scolaires d'Excideuil (SIVOS) sollicite la commune pour une élève domiciliée à Saint Cyr les Champagnes et scolarisée au Lycée d'Excideuil, pour la prise en charge partielle du cout du transport scolaire. La participation de la commune serait de 30.35 € par élève et par trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette participation au SIVOS.

6/ Contrats d'assurance

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a fait appel à un cabinet indépendant SAS GOURDON AUDIT qui propose une prestation d'audit et de conseil en matière d'assurance.

Les contrats d'assurances de la commune ont été dénoncés pour le 31 décembre 2017. Un dossier de consultation a été conçu pour chaque lot, l'appel d'offres comprenait 4 lots :

- Lot 1 – Dommages aux biens et responsabilités
- Lot 2 – Parc automobile
- Lot 3 – Protection juridique et défense pénale
- Lot 4 – Risques statutaires

Les cabinets SMACL Assurances, CNP Assurances, Groupama, Protexia et CFDP Assurances ont répondu à la consultation.

Le cabinet GOURDON AUDIT a analysé les offres et a rendu un rapport d'évaluation qui a été présenté au Maire et à ses 3 adjoints.

La SMACL a été retenu pour les lots n°1, 2 et 3. Groupama a été retenu pour le lot n°4.

Cet appel d'offres a permis à la commune de faire une économie de 45 % sur les cotisations et de vérifier le contenu des garanties.

Ces nouveaux contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2018 et les cotisations sont garanties pendant 3 ans.

7/ Remboursement Groupama

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 762 € de l'assurance GROUPAMA relatif au remboursement d'un sinistre de voirie sur la route communale du « Buisson ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

8/ Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence du Comité Départemental d'Action Sociale, c'est l'équivalent d'un comité d'entreprise dans le secteur privé. Cette structure permet aux agents de bénéficier de prestations sociales et de tarifs pour les loisirs. L'adhésion au Comité se décline en 2 temps : adhésion de la Collectivité et l'adhésion des agents.

A ce jour, 1 seul agent est intéressé par cette adhésion, et cet agent va étudier la possibilité de prendre l'adhésion dans la seconde collectivité qui l'emploie.

Pas d'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale tant que l'agent n'a pas choisi la collectivité adhérente.

9/ Désignation d'un élu référent « Sécurité »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le préfet souhaite mettre en place un réseau de référents sécurité routière sur le territoire, il souhaite qu'un référent par commune soit désigné. Ce référent aura le rôle suivant : relais entre l'Etat et les acteurs locaux, diffuser, informer et prévenir la population et être force de propositions quant aux mesures de prévention routières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Alain PIERREFITTE comme référent sécurité routière.

10/ Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal en quoi consiste le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) de la fonction publique d'Etat, qui a vocation à s'appliquer aujourd'hui à l'ensemble des fonctionnaires (Etat, Territoriaux et Hospitaliers). Il rappelle également que lors d'un précédent conseil, le principe de maintenir un régime indemnitaire au sein de la Collectivité, équivalent à celui précédemment en vigueur avait été adopté.

Monsieur le Maire précise qu'il faut aujourd'hui déterminer les modalités et critères d'attribution de ces nouvelles indemnités afin de pouvoir les présenter au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, pour avis.

11/ Questions diverses

- . **Noël des enfants** : la date est fixée au dimanche 17 décembre 2017.
- . **Cérémonie des vœux** : la date est fixée au 14 janvier 2018.
- **Repas des aînés** : la date n'est pas encore fixée, car la salle n'est pas disponible à la période retenue habituellement, une discussion est ouverte sur la possibilité de repousser le repas des aînés au printemps.
- **Contrôle Urssaf** : la commune a fait l'objet d'un contrôle Urssaf pour l'année 2015, aucune anomalie n'a été relevé, tout est conforme.
- **Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)** : Jacques PENAUD s'est retiré de la séance et n'a pas participé au débat. Le Maire explique que la commune n'a jamais attribué à ses agents la NBI, les agents de la fonction publique doivent percevoir la NBI qui

consiste à l'attribution de points d'indices majorés, c'est un supplément de traitement qui vient s'ajouter au salaire de l'agent, c'est une mesure qui vise à favoriser certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Le Maire informe donc que la NBI va être attribuée à Céline VIGNAUD et Marie-Christine PENAUD et qu'une régularisation rétroactive va être faite.

- **Déclassement de site** : Jusqu'à présent, la commune recensait 2 sites classés : l'Eglise et le pourtour de l'Eglise, la commune vient d'être informée que le pourtour de l'Eglise a été déclassé, seule l'Eglise reste site classé.
- **Chemin rural de la NONTRONIE** : le chemin rural de la Nontronie menant à la ferme La Couronne des Milles Légumes est trop étroit et doit être rénové, pour ce faire, M. Fazembat est prêt à céder à la commune un peu de terrain afin de pouvoir élargir ce chemin. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation pour lancer une étude et pour entreprendre les démarches nécessaires, le conseil accepte.
- Sabrina REYNAUD rappelle que dans le cadre des transports scolaires il faut installer des panneaux signalétiques « arrêt de car » et « attention enfants » au nouvel arrêt situé au lieu-dit « Moulin de Saint-Cyr », à l'intersection de la route départementale allant à Juillac et de la route communale du cimetière.
- Sylvette LAFONT fait brièvement le compte-rendu d'une réunion de la commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes à laquelle elle a assisté. Elle sollicite l'aide d'un volontaire qui pourrait l'aider à faire un diagnostic de l'existant en matière d'enfance et jeunesse (structures d'accueil, de loisirs...) sur le territoire. Travail demandé dans le cadre d'un projet communautaire. Sabrina Reynaud se porte volontaire pour aider Sylvette Lafont.

La séance est levée à 11h00.

11 h : cérémonie commémorative du 99^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur, à la salle de réunion, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie.